

Procès -Verbal du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 21 Mai 2025

Convocation du 16 Mai 2025

Conseillers en Exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le Vingt et Un Mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.

Présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEE Marie-José, Mme BARBIERI Maryse, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEE Bernard, Mme BRUNETEAU Corinne, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie.

Absents excusés avec pouvoir :

M. DUPUY François donne pouvoir à M GRAVOUIL Michel,
Mme ARCAZ Angélique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise.

Absents Non Excusés : Mme LEFEVRE Christine, M. AUGIER Arnault, M. AUDARD Stéphane,
M. GODRIE-AUDOUIN Jacques

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GRAVOUIL Michel

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, 9 Elus sont présents sur les 15 conseillers municipaux en exercice.

Ordre du jour

Délibérations :

Travaux :

- **2025-21-05-01** – Attribution du Lot 2 et Lot 4 du Marché de Travaux pour la rénovation et l'Aménagement d'un bâtiment publics pour l'installation d'un cabinet Dentaire, Infirmiers et Ostéopathe.

Décisions du Maire

Informations :

Questions diverses.

Délibérations :

2025-14-05-01 – Attribution du Marché de Travaux pour la rénovation et l'Aménagement d'un bâtiment publics pour l'installation d'un cabinet Dentaire, Infirmiers et Ostéopathe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2024-18-09AR en date du 18 Septembre 2024, approuvant la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnel de santé,

Vu la délibération 2025-08-01-03 Approuvant le plan de financement et autorisant Madame le Maire à solliciter les dotations au titre de la DETR/DSIL pour les travaux de rénovation et d'aménagement d'un bâtiment publics pour l'installation d'un cabinet Dentaire, Infirmiers et Ostéopathe,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 26 Février 2025 et fixant au 31 Mars 2025 à 17h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation et l'aménagement d'un bâtiment publics pour l'installation d'une équipe de soins spécialisés, cabinet Dentaire, Infirmiers et Ostéopathe.

Vu la délibération 2025-09-04-01 en date du 09 Avril 2025, déclarants une procédure de négociation des Lots : 1 Gros Œuvre, 4 Electricité, 5 Chauffage et Climatisation, 6 Plomberie Sanitaire, 7 Peinture, et infructueux les lots : 2 Menuiserie, car seule une entreprise a répondu, et 3 Plâtrerie, car aucune entreprise n'a soumis de réponse.

Vu la relance d'un appel public à la concurrence suite à lots infructueux publié le 10 Avril 2025 et fixant au 12 Mai 2025 à 17h00 la date de clôture de dépôt des offres.

Vu la délibération 2025-14-05-01 en date du 14 Mai 2025, attribuant les Lots : 1 Gros Œuvre, 3 Plâtrerie, 5 Chauffage et Climatisation, 6 Plomberie Sanitaire, 7 Peinture, et mettant en attente les Lots 2 et 4 afin que le maître d'œuvre puisse réexaminer les documents du marché,

Considérant la convocation en date du 16 Mai 2025 du Conseil Municipal,

Considérant que Madame PROST Gwennaëlle, Architecte du Cabinet Architecture Dimension, est réexaminer les offres des Lots 2 et 4,

Après présentation et analyse le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide :

D'attribuer comme suit le marché de travaux pour la rénovation et l'Aménagement d'un bâtiment publics pour l'installation d'un cabinet Dentaire :

- **Lot 2 Menuiserie**, attribué à l'Entreprise AM MENUISERIES CHARPENTES sis 15 Chez Daufour 17 500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN pour un montant de **28 440,17€ HT**.
- **Lot 4 Electricité**, attribué à l'Entreprise A.E.L. sis 1 Rue de la Distillerie 17 270 MONTGUYON pour un montant de **21 159,70€ HT**.

Pour l'installation d'un cabinet Infirmiers et Ostéopathe :

- **Lot 2 Menuiserie**, attribué à l'Entreprise AM MENUISERIES CHARPENTES sis 15 Chez Daufour 17 500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN pour un montant de **7 640,87€ HT**.
- **Lot 4 Electricité**, attribué à l'Entreprise A.E.L. sis 1 Rue de la Distillerie 17 270 MONTGUYON pour un montant de **10 712,55€ HT**.

D'autoriser Madame le Maire ou son 1^{er} Adjoint, à signer les marchés correspondants avec les entreprises, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Travaux – Réparations – Equipements

2025-05-N°11 Devis ETS LECOMTE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de Ets LECOMTE, concernant la fourniture et la pose d'une alarme menace attentat intrusion pour un montant de 6 336.00€ TTC.

2025-05 N°12 Devis IMP IMPRIMERIE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de l'Ets IMP Imprimerie, concernant la création et l'impression des affiches du Marché Nocturne pour un montant de 270,00€ TTC

2025-05 N°13 Devis IMP IMPRIMERIE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de l'Ets IMP Imprimerie, concernant la création et l'impression des affiches de la Fête Locale pour un montant de 270,00€ TTC

2025-05 N°14 Devis AEL

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de Boules et Balles, concernant la remise en état du coffret place du Champ de Foire pour un montant de 715,79€ TTC.

Informations et Questions diverses :

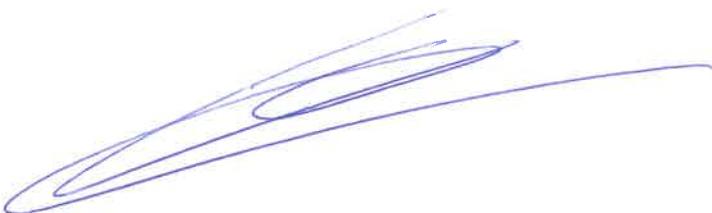
Ω Madame le Maire fait savoir les membres du Conseil Municipal que la commission PLU se rassemblera le Jeudi 12 Juin 2025 à 18h00 afin d'examiner le règlement écrit du PLU dans le cadre de la révision de celui-ci. Elle rappelle l'importance de ce document et indique que tous les membres du Conseil municipal sont les bienvenus.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des propositions de demandes de modifications concernant la partie réglementaire du PPRIF des 9 communes de la Haute Saintonge ont été adressé à Monsieur le Préfet et Madame le Sous-Préfet. Un rendez-vous avec Monsieur le Préfet est fixé pour le vendredi 4 juillet 2025 à La Rochelle.

Ω Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu un professeur de Pilates qui souhaite dispenser des cours pour les adultes et les enfants dans notre commune dès septembre de Septembre 2025.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à **20h15**.

Secrétaire de Séance
Monsieur GRAVOUIL Michel



Madame le Maire,
Madame Lise MATTIAZZO

